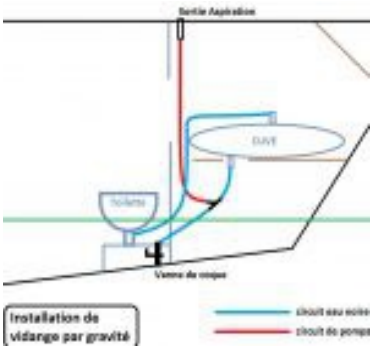
Traitement des eaux noires (toilettes)

Depuis 2007, le PGEM de Moorea prévoit une obligation d'utilisation d'un dispositif de rétention des eaux noires. La Biosphère de Fakarava l'impose également. Il est probable que cette obligation se propage dans un avenir proche à tous les lagons de Polynésie. Il est donc urgent de s'en préoccuper et trouver des solutions afin de se mettre en conformité.

Quelles sont les alternatives à l'absence de dispositif intégré de cuves de rétention à eaux noires et combien ça coûte ?
Il existe des solutions peu coûteuse et facile à mettre en oeuvre si votre bateau n'est pas équipé de ce dispositif.

- **Cuve souple spéciale eaux noires :**





H2R est une des rares sociétés Française à proposer des cuves souples en tissu anti-odeurs à prix très compétitifs et pour un montant global en dessous de la franchise douanière de 20.000Fcp :- 50L : 57,92€ + 60€ Colissimo = 117,92€ = 14.071 Fcp- 100L : 79,33€ + 70€ Colissimo = 149,33€ = 17.820 Fcp - lien web ici -
Le reste de l'équipement se trouve chez Tahiti Yacht Accessoire à Taina :
- Tuyau annelé D.38mm blanc : 882Fcp le mètre
- Vanne spéciale WC - 3 voies - 1"1/2 : 6.000Fcp + 3 tétines D.38 : 1.500Fcp
- Vanne plastique TRUDESIGN 1"1/2 : 6.900Fcp- Nable de pont inox : 3.132Fcp- Passe coque plastique TRUDESIGN 1"1/2 : 830Fcp
* (prix TTC hors remise adhérent AVP, voir conditions partenaire)

Au minimum la modification de votre installation coutera dans les 20.000Fcp, cuve souple de 50L. inclus .
En moyenne il faudra compter dans les 30.000Fcp pour optimiser l'installation.



- **Toilettes chimique portable :**

Les toilettes chimiques portable sont une alternative extrêmement intéressante pour se mettre en conformité.
Cela ne demande aucune mise en oeuvre et le coût est négligeable !
Notre partenaire SVB MARINE propose une solution à moins de 100 Euros : Toilettes chimiques
96 Euros auquel viennent se rajouter 25 Euros de fret express. Pour les adhérents, une remise supplémentaire est accordée.